

Stress traumatique secondaire parmi les magistrats et les personnels de justice: quelles mesures prendre?

Ce séminaire est organisé par l'Institut de Formation Judiciaire (Belgique), avec le Réseau européen de Formation Judiciaire (REFJ), le 'Studiecentrum Rechtspleging' (Pays-Bas), l'Institut National de la Magistrature (Roumanie), la 'Escuela Judicial de Espana' (Barcelone, Espagne) et le 'Centro de Estudios Jurídicos' (Madrid, Espagne), avec le soutien financier de la DG Justice de la Commission européenne (Programme spécifique Justice pénale 2007-2013).

Ref.: INT/2014.102

Participants visés

- Juges d'instruction
- Juges
- Procureurs

Intéressés par le thème du soutien aux victimes et par le débat sur le type de mesures psychosociales qui devraient être mises à la disposition du système judiciaire.

Objectifs

L'objectif général est de sensibiliser les magistrats à la position des victimes dans les procédures pénales et d'identifier les mécanismes de soutien psycho-sociaux (en insistant particulièrement sur la prévention tertiaire) qui existent dans d'autres Etats membres de l'UE pour faire face au stress traumatique secondaire chez les personnels de justice (juges, procureurs, greffiers).

Ce séminaire de formation entend contribuer:

- 1) A mieux connaître la mise en application de la Directive européenne du Parlement européen et du Conseil établissant des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité (adoptée le 25 octobre 2012). Les Etats membres ont récemment adopté de nouvelles législations et des dispositions administratives pour être en accord avec cette Directive.
- 2) A mieux connaître les systèmes pénaux des Etats membres en examinant la mise en œuvre de la législation relative au soutien des victimes

- 3) A sensibiliser les juges à l'importance de la place des victimes dans les procédures pénales;
- 4) A avoir un aperçu des bonnes pratiques qui existent dans d'autres Etats membres en matière de mesures psycho-sociales de soutien au personnel de justice qui souffre de stress traumatique secondaire.
- 5) A offrir un forum d'échange d'expériences entre personnel de justice de différents pays.

Contexte

Pour consulter la Directive UE établissant des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité : [Directive 2012/29/EU](#)

La directive a été adoptée le 25 octobre 2012 et elle est entrée en vigueur le 15 novembre 2012. Les Etats membres de l'UE doivent transposer les dispositions dans leurs lois nationales pour le 16 novembre 2015. La DG Justice de la Commission a publié un document d'orientation pour aider les Etats membres dans ce processus. Ce document vise à clarifier les dispositions de la Directive concernant les droits des victimes, pour que ces droits deviennent une réalité partout dans l'UE.

Dates

Du mercredi 24 septembre 2014 (début à 19:00) au vendredi 26 septembre 2014 (fin à 15:30)

Lieu

Hôtel Jean de Bohême – Place aux Foires, 2 – 6940 Durbuy - Tel. +32.86.21.28.82 – www.jean-de-boheme.be

Détails pratiques

- Les langues de travail du séminaire sont l'anglais et le français, avec interprétation simultanée.
- Le nombre de participants est limité à 40 juges et procureurs belges et 52 juges et procureurs des autres Etats membres ou pays candidats.
- Du temps est prévu pour les questions après chaque présentation.
- Les participants recevront de la documentation sur le sujet. L'Institut applique une politique d'économie de papier et donc de la documentation sur support papier ne sera distribuée que dans des cas exceptionnels (par exemple pour les exercices pratiques). Nous demandons donc aux participants d'apporter leur propre matériel (ordinateur portable ou tablette) pour consulter la documentation. Cette documentation sera disponible sur la toile une semaine avant le début du séminaire.

Programme

Présidente: Mme **Edith VAN DEN BROECK**, magistrat, directrice de l'Institut pour la formation judiciaire

Rapporteur: Mme **Inge VANFRAECHEM**, chercheur principal à l'institut de criminologie de Louvain (LINC)

1) mercredi 24 septembre 2014

Après-midi et soirée: arrivée des participants au centre de réunion

18:00 bienvenue - Check-in
19:00 Réception
19:45 Dîner

2) jeudi 25 septembre 2014

7:30 - 9:00 petit déjeuner

Matinée: **Les normes minimales européennes répondent-elles suffisamment aux besoins spécifiques des différents types de victimes? Meilleures pratiques dans les Etats membres.**

9:00 Enregistrement des participants

9:15 Début du séminaire – allocution de bienvenue
 Mme **Edith VAN DEN BROECK**, magistrat, directrice de l'Institut pour la formation judiciaire

9:25 **Présentation générale de la Directive UE établissant des normes minimales par rapport aux droits, soutien et protection des victimes de la criminalité**

Orateur:

M. **David Mac KENNA**, Président de Victim Support Europe ([à confirmer](#))

9:50 **Premiers secours aux victimes**

Orateur:

Un inspecteur, de l'équipe Stress, police fédérale (Belgique) (à confirmer)
Mme **Patricia VANDERLINDEN**, inspectrice principale, coordinatrice de l'équipe d'identification des victimes de catastrophes, police fédérale belge

10:30 **Politique belge de soutien aux victimes pendant les procédures judiciaires: bonnes pratiques en Belgique – tout au long de la procédure jusqu'à l'exécution des peines**

Orateurs:

M. **Pierre RANS**, avocat général à la Cour d'Appel de Bruxelles et un représentant de la direction générale des Maisons de Justice impliquées dans le soutien aux victimes

11:00 Pause café

11:20 Suite de la **politique belge de soutien aux victimes pendant les procédures judiciaires**

11:45 **Comment éviter / comment gérer la victimisation secondaire et la victimisation chez les juges, procureurs et personnel du tribunal?**

Orateurs:

Mme **Martine STASSIN**, psychologue, Unité d'aide sociale aux victimes, Bruxelles 2

M. **Jacques ROISIN**, docteur en psychologie, psychanalyse, Unité d'aide sociale aux victimes, Charleroi, professeur à l'UCL

12:30 Fin de la matinée

12:30 Déjeuner

Après-midi: **Exercices pratiques en ateliers**

14:00 **Présentation des différents ateliers**

Mme **Edith VAN DEN BROECK**, Directrice de l'Institut pour la formation judiciaire

[Remarque: A cet effet, les participants seront divisés en 4 ateliers pour discuter et examiner des études de cas pratiques. Les 4 ateliers se dérouleront simultanément et ils auront lieu 2 fois pour que tous les participants puissent en suivre 2 sur les 4. L'attribution des 2 ateliers se fera sur base de la liste de priorités remplie lors de l'inscription. Les études de cas pratiques seront envoyées aux participants peu avant le séminaire. Un rapporteur sera désigné pour chaque atelier et il présentera les conclusions. Les rapporteurs seront choisis parmi les participants enregistrés avant le séminaire.]

14:15 **Première session des 4 ateliers**

Atelier 1: **Impact émotionnel du travail: le juste équilibre entre le travail et la vie privée – reconnaître que quelqu'un a besoin d'aide – reconnaître qu'un collègue a besoin d'assistance.**

Président:

M. **George SMITS**, psychologue, formateur principal à Smits en Beerend (Pays-Bas)

Atelier 2: **Comment répondre aux besoins des membres du système judiciaire en cas d'impact émotionnel de leur fonction?**

Président:

M. **Jacques ROISIN**, docteur en psychologie, psychanalyse, Unité d'aide sociale aux victimes, Charleroi, professeur à l'UCL et Mme **Martine STASSIN**, psychologue, Unité d'aide sociale aux victimes, Bruxelles 2

Atelier 3: **Si une personne souffre, tout le réseau souffre.**

Président:

M. **Kris DECRAEMER**, psychologue à l'Interactie-academie (Belgique)

Atelier 4: **Gestion efficace du stress post-secondaire grâce au développement de l'intelligence émotionnelle des magistrats.**

Présidente:

Mme **Ramona RICHITANU**, Représentante du NIM (National Institute of Magistracy - Roumanie)

15:45 Pause café

16:05 **Deuxième session des 4 ateliers**

17:30 Fin des ateliers – pause

17:45 **Résumé et synthèse des ateliers (en séance plénière)**

18:15 Fin de l'après-midi

18:25 Activité culturelle (option)

19:25 Fin de l'activité culturelle

19:30 Diner

21:30 Option: sensibiliser à l'impact de la criminalité par un film

3) Vendredi 26 septembre 2014

7:30 - 9:00 Petit déjeuner

Matinée: **Améliorer les meilleures pratiques - recommandations**

9:15 **Introduction**

Orateur:

Mme **Marta VALCARCE LOPEZ**, procureur à Séville et expert auprès du CPJ

9:20 **Témoignages de procureurs qui traitent de la criminalité à fort impact:**

9:20 **Témoignage d'un procureur belge**

Orateur:

à déterminer

9:40 **Témoignage d'un procureur hollandais**

Orateur:

10:00 **Témoignage d'un procureur espagnol**

Orateur:

à déterminer

10:20 Questions - Discussion

10:50 Pause café

11:10 **Bonnes pratiques en Belgique**

Orateur:

Mme **Isabelle DE TANDT**, procureur principal au bureau des procureurs de Flandre orientale

11:35 **Recommandations pour une formation optimale des juges, des procureurs et de leur personnel**

Orateur:

Mme **Ramona RICHITANU**, Représentante du NIM (National Institute of Magistracy - Roumanie)

12:00 **Recommandations pour améliorer la législation relative au soutien des victimes**

Orateur:

Mm **Marta VALCARCE LOPEZ**, procureur à Séville et expert auprès du CPJ

12:25 Fin de la matinée

12:30 Déjeuner

Après-midi: **Justice réparatrice dans l'UE**

- 14:00 **Quand offrir une justice réparatrice - art. 12 et 24 de la Directive européenne**
Orateurs:
Mme **Katrien LAUWAERT**, chercheuse et coordinatrice du Forum européen pour une justice réparatrice, chercheuse principale à l'Institut de criminologie de Louvain (LINC), et M. **Antonio BUONOTESTA**, coordinateur de "Mediante", Association sans but lucratif ([à confirmer](#))
- 15:10 Questions - Discussion
- 15:30 **Conclusions et suggestions pour une meilleure gestion du stress dans le système judiciaire et parmi le personnel de justice**
- 16:00 Fin du séminaire
-

En coopération avec

